



PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 22 mai 2014

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 22 mai 2014

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------------------|----------|--|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. le Maire | 1° | Création Association QuattroPole de droit allemand. |
| M. BELHADDAD | 2° | Versement d'une subvention à l'association Football Club de Metz. |
| Mme RIBLET | 3° | Versement de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2013-2014. |
| Mme ANTOINE-FABRY | 4° | Animation Estivale 2014 - Attribution de subventions pour diverses associations sportives et culturelles. |
| M. LEKADIR | 5° | Metz en Fête - Programmation 2014 et complément de subventions. |
| M. LEKADIR | 6° | Fêtes de la mirabelle 2014. |
| M. SCHUMAN | 7° | Festival Cabanes - convention de partenariat entre la Ville de Metz et l'association Moselle Arts Vivants. |
| Mme AGAMENNONE | 8° | L'Art dans les Jardins 2014 - Acceptation d'une participation financière de quatre partenaires privés. |
| M. LEKADIR | 9° | Soutien à diverses associations culturelles - complément de programmation. |
| Mme ANTOINE-FABRY | 10° | Subventions aux associations socio-éducatives. |
| Mme SEGHIR | 11° | Subventions aux associations étudiantes. |
| M. SCUDERI | 12° | Attribution de bourses et de parrainages au titre de l'accompagnement à l'initiative et l'engagement des jeunes. |
| M. CAMBIANICA | 13° | Subventions vélo 2014. |
| Mme BORI | 14° | Fusion des écoles maternelles les Myosotis - la Roselière. |
| M. LIOGER | 15° | Cession à Metz Habitat Territoire d'un immeuble situé 27 rue Rabelais. |
| Mme SAADI | 16° | Garantie des Risques Locatifs et mobilisation du parc locatif privé. |

- | | |
|---------------|--|
| M. KOENIG | 17° - Versement d'une subvention à la SAEM ADOMA. |
| M. CAMBIANICA | 18° - Convention d'entretien et d'exploitation de l'échangeur n° 33 Metz-Nord/Metz-Chambière entre la Ville de Metz et la DIR Est. |
| M. TRON | 19° - Convention d'entretien des voies mitoyennes des communes de Metz et de Montigny-lès-Metz. |
| M. LECOCQ | 20° - Convention de collecte des huiles alimentaires usagées. |
| M. GANDAR | 21° - Commission d'Appel d'Offres - Remplacement d'un membre titulaire. |
| Mme KAUCIC | 22° - Octroi de l'indemnité de conseil allouée à Monsieur le Trésorier principal Municipal. |
| M. GANDAR | 23° - Actualisation des dispositions sur la perception de la taxe locale de séjour. |
| M. KOENIG | 24° - Taxe locale sur la publicité extérieure - Indexation des tarifs au 1er Janvier 2015. |
| M. TOULOUZE | 25° - Etat n°2 de régularisation des décisions modificatives. |
| M. TOULOUZE | 26° - Garantie d'emprunt accordée à l'Œuvre sociale protestante Foyer de la jeune fille - réaménagement d'emprunts. |
| M. le Maire | 27° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions. |
| | 28° - Questions orales. |

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 22 mai 2014, à 18h03, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 16 mai 2014.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER (quitte au point 27), Mme Isabelle KAUCIC (quitte au point 27), M. Jean-Michel TOULOUZE (excusé début de séance - arrive au point 5 et quitte au point 27), Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI (arrive au point Divers 1), Mme Patricia SALLUSTI, M.

Hacène LEKADIR (quitte au point 27), Mme Selima SAADI (arrive au point 4), M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN (quitte au point 27), Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU (arrive au point Divers 1), Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI (arrive au point Divers 1), Mme Marie RIBLET (quitte au point 27), M. Pierre GANDAR (arrive au point Divers 1 et quitte au point 27), M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN (quitte au point 23), Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR (arrive au point Divers 1), M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET (quitte au point 27), Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Absents ayant voté par procuration :

- Mme Patricia SALLUSTI (procuration à Mme Hanifa GUERMITI du point 4 au point 11)
- Mme Myriam SAGRAFENA (procuration à M. Guy CAMBIANICA)
- Mme Aurélie FILIPPETTI (procuration à M. Dominique GROS)
- M. Patrick THIL (procuration à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN)
- Mme Patricia ARNOLD (procuration à Mme Martine NICOLAS)

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

M. le Maire donne des informations sur la Conférence des Présidents réunie lundi 19 mai 2014. Il rappelle qu'il y a 5 groupes et 2 non-inscrits au sein du Conseil Municipal. Il précise que cette réunion, chargée d'arrêter les modalités pratiques d'organisation des débats, s'est attachée à définir la durée de chaque point à l'ordre du jour. M. le Maire signale qu'il y a 8 points sans débat. Pour les autres points, la prévision totale est d'environ de 03h30 de prise de parole, et cela sans compter : les rapports, les interventions du Président de Séance (M. le Maire), et les non-inscrits (environ 10 minutes).

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire.

Mme Marie-Jo ZIMMERMANN demande une suspension de séance.

Suspension de la séance à 18h25.

Reprises de la séance à 18h32.

Etaients présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne

ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire.

DCM N° 14-05-22-1 : Création Association QuattroPole de droit allemand :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Depuis plus de 10 ans la Ville de Metz s'est investie dans les coopérations transfrontalières, à l'échelle des partenariats métropolitains avec le réseau QuattroPole réunissant 4 villes-capitales de la Grande Région et plus récemment à l'échelle des coopérations de proximité avec le réseau Tonicités.

Ces réseaux permettent aux Maires et Bourgmestres d'entretenir des relations directes de grande qualité et aux administrations de bâtir des synergies et de mutualiser les savoir-faire autour de projets partenariaux.

Depuis 2009 et dans le cadre des présidences Luxembourgeoise puis Lorraine du Sommet de la Grande Région, la démarche Metroborder a permis de mettre en perspective la construction d'une Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière au sein de laquelle les réseaux de Villes sont appelés à jouer un rôle structurant.

La Présidence Rhénan-Palatine 2013-2015 a pour objectif notamment de déterminer les niveaux et modalités de coopération de la Grande Région avec les réseaux de Villes en général et QuattroPole en particulier qui a travaillé à une évolution de son fonctionnement pour répondre à ces nouveaux enjeux.

C'est dans ce contexte évolutif que le réseau QuattroPole a proposé en 2013 la création de l'Association de droit luxembourgeois QuattroPole, afin de donner davantage de visibilité et de poids au réseau, et visant ainsi à atteindre deux objectifs principaux :

- Politique, avec une meilleure visibilité en Europe et dans la Grande Région, et un élargissement de l'implication des élus des Villes (11 représentants par Ville) dans les décisions du réseau.
- Technique, incluant les activités nouvelles liées à la mise en œuvre des décisions du Directoire (organe de décision et de contrôle de l'Association), et la prise en charge notamment de la gestion budgétaire et la communication, de la recherche de fonds européens.

Cependant, après un accord sur les statuts luxembourgeois par les Villes du réseau et après approbation mi-2013 de ces derniers par les Conseils municipaux des Villes de Metz, Sarrebruck et Trèves, le Ministère de l'Intérieur, Ministère de tutelle des communes du Grand-Duché de Luxembourg s'est opposé à l'adhésion de la Ville de Luxembourg.

Dès lors, il a été convenu de créer une Association de droit allemand dont le projet de statuts est joint en annexe.

Le siège de l'Association est prévu à Sarrebruck.

Les contraintes liées au droit allemand nécessitent de recueillir les signatures de 7 membres fondateurs au minimum, dont la signature du Maire de Metz, permettant de créer une Association de droit allemand inscrite au tribunal d'instance de Sarrebruck, afin d'engager la procédure de contrôle de légalité au sein de l'Administration sarroise compétente.

C'est à l'issue de ce contrôle qu'une délibération du Conseil Municipal approuvant les statuts et désignant les 10 délégués sera possible.

Ces 7 signatures permettent de créer l'Association avec pour objectifs la tenue de la première Assemblée Générale en octobre 2014 et un fonctionnement effectif au 01/01/2015.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à travers la signature du projet de statuts, à marquer son accord pour la création d'une Association QuattroPole de droit allemand ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser la rédaction des dits statuts en lien avec les autres membres fondateurs de ladite association ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer à cet effet tout acte ou document relatif à la création de l'Association QuattroPole, à la finalisation de ses statuts, à sa mise en œuvre et à son fonctionnement ;
- **DE RENVOYER** la validation des statuts finalisés et définitif de l'association Quattropole, l'adhésion de la Ville de Metz à cette association, et la désignation des délégués auprès de l'association à une séance ultérieure du Conseil Municipal ;
- **DE RAPPORTER** la DCM n°13-07-04-22 du 4 juillet 2013 relative à la création de l'Association QuattroPole de droit luxembourgeois.

Interventions de : Mme Doan TRAN, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam

SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 2 : Mme Selima SAADI, M. Jean-Michel TOULOUZE.

DCM N° 14-05-22-2 : Versement d'une subvention à l'association Football Club de Metz :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

Créé en 1975, le Centre de Formation du FC Metz n'a cessé de se développer et figure désormais parmi les meilleurs de France (10^{ème} place) comme en témoignent les résultats des différentes équipes ainsi que le taux de réussite des joueurs qui l'intègrent. Sur l'effectif professionnel actuel, 17 joueurs issus de la formation ont contribué à la montée de l'équipe professionnelle en Ligue 2 conformément aux attentes de la Ville de voir intégrer les jeunes issus du Centre de formation dans le groupe professionnel.

Ainsi, si la performance sportive et la progression individuelle de chaque garçon sont naturellement au cœur du processus de formation, l'Association porte également une très grande attention au développement intellectuel et social des joueurs à travers un système de scolarisation approprié. Pour y parvenir, elle s'appuie sur une étroite collaboration avec des établissements scolaires messins comme le collège Arsenal, le lycée Cormontaigne, le lycée professionnel René Cassin et le lycée Robert Schuman et il est important de souligner les bons résultats obtenus en juin dernier par les jeunes sportifs issus du centre de formation avec plus de 94 % de réussite (16 baccalauréats dont 5 avec mention).

Sur le plan sportif, il convient de noter que grâce à la qualité de son travail en matière de formation, les équipes jeunes du FC Metz obtiennent chaque saison d'excellents résultats ; à titre d'exemple, l'équipe U15 qui a remporté le Championnat de France UNSS Minimes sous la bannière du Collège Arsenal de Metz, l'équipe U16, Championne de France UNSS Cadets avec le Lycée Cormontaigne, ou encore la catégorie U17 qui a remporté le Championnat National.

L'Association consacre également beaucoup d'énergie à développer le travail à l'international en accueillant en permanence des joueurs venant de Chine, d'Inde ou encore de Singapour. Le Club a décidé d'officialiser ces échanges par la création en mars 2013 du 'FC Metz International Football Academy'. Ce brassage très enrichissant va permettre aux éducateurs de transmettre leur expérience, tout en perfectionnant leurs connaissances en matière de formation.

Enfin, l'Association FC Metz représente un acteur essentiel de l'animation sportive de la cité, notamment grâce à son implication dans l'organisation d'événements sportifs d'ampleur comme le tournoi international de football, dénommé « la Graoully-Cup » prévu les 7 et 8 juin 2014 à Metz. A cette occasion, 64 équipes de la catégorie U12 vont se rencontrer et de nombreuses animations seront également prévues tout au long de ce festival durant lequel tous les clubs de football amateurs messins seront associés. Cet événement concrétisera ainsi le travail entrepris par l'Association FC Metz avec l'ensemble des clubs amateurs tout au long de l'année.

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter son soutien à l'Association Football Club de Metz en lui accordant une subvention d'un montant de 900 000 €.

Comme pour les saisons précédentes, cette subvention permettra de financer le fonctionnement :

- du Centre de Formation et notamment les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration des joueurs accueillis, à l'encadrement sportif ainsi qu'au suivi individualisé médical, scolaire et sportif des jeunes,
- du Centre de Préformation et en particulier le soutien apporté aux sections sportives de l'agglomération messine,
- de l'Ecole de Football (accueil, encadrement, transport...).

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER** une subvention d'un montant de 900 000 € au titre de la participation financière de la Ville pour la saison sportive 2014-2015. Cette aide sera mandatée en deux temps, avec un premier versement de 200 000 €, puis un solde de 700 000 € attribué courant septembre 2014.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre de notification et la convention ci-annexée, à intervenir entre la Ville de Metz et l'Association Football Club de Metz pour définir les modalités de versement de cette subvention.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION, M. Emmanuel LEBEAU, M. Philippe CASIN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 53 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme

Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérandère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 2 : Mme Selima SAADI, M. Jean-Michel TOULOUZE.

DCM N° 14-05-22-3 : Versement de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2013-2014 :

Mme RIBLET, Rapporteur, expose :

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 18 400 €.

Parmi ces manifestations, sont prévues :

- La Fête du Triathlon les 28 et 29 juin 2014 sur le site du technopole. Cette manifestation organisée par Metz Triathlon aura lieu sur 2 jours et s'articulera en 2 temps, avec des épreuves d'Aquathlon, de Triathlon relais et des épreuves jeunes ainsi que la 4^{ème} étape du Grand prix de Duathlon le samedi puis les épreuves de Championnat de France des Clubs de 2^{ème} et 3^{ème} division de Triathlon le dimanche (12 000 €).
- L'organisation par le Rugby Club de Metz-Moselle du 11^{ème} International Challenge Julien LAJOYE le 27 septembre 2014 au Stade de la Grange-aux-Bois. Ce tournoi destiné à la catégorie U15 rassemblera 18 équipes de 20 joueurs dont la majorité figure dans le top 14 national, mais aussi quelques équipes étrangères (2 500 €).
- La 6^{ème} édition du Tournoi International de Softball prévue les 27 et 28 juillet 2014 au Complexe Sportif des Hauts de Blémont et organisé par le Baseball et Softball Club de Metz. A l'occasion de cette compétition mixte, 10 équipes vont se rencontrer autour de la pratique du Softball (900 €).
- La 51^{ème} édition des 6 heures Internationales de Voile de Metz-Olgy organisée par le Cercle Yachting à Voile de Moselle le 5 octobre 2014. Comme chaque année, cette manifestation prévoit d'accueillir plus de 150 concurrents (1 000 €).
- La 39^{ème} édition du Circuit des Côtes de Moselle organisée par le Cyclo Club de Metz le 31 août 2014 avec un départ prévu du Complexe Sportif Saint Symphorien et proposant un parcours de route et un parcours de randonnée VTT (500 €).

- La 19^{ème} édition de « La Randonnée des Lavoirs » organisée par l'ASPTT Metz Métropole le 28 septembre 2014. Plusieurs parcours de VTT sont prévus au départ de l'île du Saulcy, ils vont permettre aussi bien aux familles qu'aux cyclistes confirmés, d'apprécier le patrimoine culturel de Metz et de ses campagnes environnantes autour de la thématique des lavoirs. Plus de 2 500 participants sont attendus sur 5 parcours allant de 15 à 55 km (1 500 €).

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour un montant de 18 400 € :

- Metz Triathlon (Fête du triathlon et Grand prix de Duathlon - 28 et 29 juin 2014)	12 000 €
- Rugby Club de Metz-Moselle (11 ^{ème} International Challenge Julien LAJOYE - 27 septembre 2014)	2 500 €
- Baseball et Softball Club de Metz (6 ^{ème} édition du Tournoi International de Softball - 27 et 28 juillet 2014)	900 €
- Cercle Yachting à Voile de Moselle (51 ^{ème} édition des 6 heures Internationales de Voile - 5 octobre 2014)	1 000 €
- Cyclo Club de Metz (39 ^{ème} édition du Circuit des Côtes de Moselle - 31 août 2014)	500 €
- ASPTT Metz Métropole (19 ^{ème} édition de la Randonnée des Lavoirs - 28 septembre 2014)	1 500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 53 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGNAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR,

M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 2 : Mme Selima SAADI, M. Jean-Michel TOULOUZE.

DCM N° 14-05-22-4 : Animation Estivale 2014 - Attribution de subventions pour diverses associations sportives et culturelles :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

L'Animation Estivale 2013 a rassemblé 75 structures partenaires comprenant également le Centre Pompidou-Metz, le Musée de la Cour d'Or Metz Métropole et les Piscines municipales pour animer 101 activités, tous domaines confondus. Les mairies de quartiers et l'Hôtel de Ville ont délivré 3293 cartes d'inscription ; le nombre est sensiblement identique à celui de l'an dernier mais le taux de remplissage des activités a été supérieur.

Les résultats de l'enquête de satisfaction lancée auprès des parents sur le dispositif sont largement positifs ; l'éventail des animations proposées et les activités pratiquées par leurs enfants recueillent un taux élevé de satisfaction. Il en est de même pour l'encadrement qu'ils jugent compétent, voire très compétent. Les associations de leur côté sont très investies dans ce dispositif et outre l'attention portée à la qualité de leur activité, sont très sensibles à la qualité des relations humaines. Ce sentiment s'est concrétisé par l'élaboration d'une charte de l'encadrement à destination des encadrants et d'un règlement en direction des parents pour constituer une sorte de « code de déontologie » de l'Animation Estivale.

La satisfaction peut également être mesurée à l'aune du nombre de parents (70 %) qui envisagent de faire poursuivre à leurs enfants une des activités découvertes au cours de l'Animation Estivale tout au long de l'année, ce qui répond pleinement aux objectifs de l'Animation Estivale.

La 34^{ème} édition de l'Animation Estivale, qui se déroulera du 7 juillet au 14 août 2014, se poursuivra sur cet élan. Le programme d'animations comprendra pas moins d'une centaine d'activités parmi lesquelles traditionnelles et nouvelles se côtoieront, pour proposer à nos jeunes messins un été toujours plus riche et attractif.

La Ville continuera à favoriser la mixité des publics avec l'accueil de jeunes en situation de handicap, les échanges entre quartiers et à veiller à une répartition harmonieuse des activités entre les mois de juillet et d'août tout en tentant d'augmenter l'offre pour la 1^{ère} semaine de l'Animation Estivale, très sollicitée.

Les projets de 69 associations et institutions sont soumis au Conseil Municipal pour un budget global de 218 591 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations sportives et culturelles participant à l'Animation Estivale 2014 :

<u>Activités sportives :</u>	135 213 €
- Planet Aventure Organisation	28 645 €
- Athlétisme Metz Métropole	1 900 €
- Société des Régates Messines	4 296 €
- Metz Badminton	3 030 €
- Baseball et Softball Club de Metz	3 174 €
- ASPTT	5 242 €
- Metz Basket Club	3 174 €
- La Ronde Pétanque	606 €
- Boxing Club de Metz	1 276 €
- Alekhine	560 €
- Club d'Echecs Fischer	760 €
- Ecole Française d'Echecs	560 €
- Club Alpin Français	1 590 €
- Club Escalade Evasion Metz	1 828 €
- Société d'Escrime de Metz	2 352 €
- UL Plantières	2 742 €
- Club de football APM football	2 160 €
- RS Magny	1 020 €
- AS Metz GAB	1 770 €
- CO Metz Bellecroix	2 584 €
- Association Sportive du Golf de Metz	1 370 €
- Metz Gymnastique	8 568 €
- Metz Handball	5 862 €
- Metz Magny Handball	1 120 €
- METZ Judo	5 788 €
- Ecole de Karaté 57	1 662 €
- Karaté Club de Metz	1 512 €
- Association Metz Lorraine Japon	636 €
- Kayak Club de Metz	9 332 €
- Moselle Moto Club	4 646 €
- Fédération Moselle de Pêche	3 160 €
- Rugby Club de Metz	1 822 €
- Handojang Metz	906 €
- SMEC Tennis	756 €
- Club Tennis Natation Messine	540 €
- Association des Cheminots de Metz - section tennis	1 070 €
- Metz Tennis de Table	5 832 €
- ASC Metz les Archers du St Quentin	790 €
- Cyclo Club de Metz	1 200 €
- Cercle Yachting à Voile	7 150 €
- Association Pouilly – Metz Volley	2 222 €

Activités culturelles : **83 378 €**

- Assolatelier	5 100 €
- Bouche à Oreille	2 171 €
- Cantus Firmus	5 280 €
- Centre d'Etudes Grégoriennes	420 €
- Centre Pompidou Metz	1 070 €
- C.P.N. Les Coquelicots	2 000 €
- Culture 21	3 300 €
- Eclaireuses et Eclaireurs de France	2 720 €
- Ecole de Musique Agréée à Rayonnement Intercommunal	3 724 €
- Atelier Etching	660 €
- Institut des Musiques d'Aujourd'hui	3 250 €
- l'Entrée des Artistes	6 015 €
- Ligue de l'Enseignement FOL 57	1 020 €
- EEDF GR Ludothèque Metz	1 220 €
- Maison de la Culture et des Loisirs Saint Marcel	10 434 €
- Metz Street Culture	1 760 €
- Metz Métropole (<i>Musées de la Cour d'Or</i>)	3 500 €
- Association Nan Bara	4 510 €
- Association Pas Assez	2 000 €
- Association Permis de Jouer	1 920 €
- Photo Forum	1 250 €
- Association Pushing	6 640 €
- Studiolo	980 €
- Cie Théâtre'hall	4 260 €
- Tous Branchés.com	3 600 €
- Cie des Bestioles	450 €
- Cie ENZ	2 784 €
- Module Ranch	1 340 €

- **DE VERSER** 50 % du montant de la subvention au démarrage de l'opération et le solde à la fin de l'animation, au vu des justificatifs (état statistique de fréquentation).
- **D'AUTORISER** la perception par la Régie Municipale des centres balnéaires, de la participation de 2,00 € correspondant au droit d'inscription des jeunes messins à l'Animation Estivale.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
La dépense totale s'élève à **218 591 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, M. Thierry GOURLLOT, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thomas SCUDERI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 51 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC,

Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 4 : M. Thierry JEAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, M. Jean-Michel TOULOUZE.

DCM N° 14-05-22-5 : Metz en Fête - Programmation 2014 et complément de subventions :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Les manifestations culturelles de l'été à Metz sont annoncées à partir du 21 juin jusqu'au 10 août, avec une offre riche et gratuite de spectacles en tous genres, la plupart en plein air et accessibles à tous les publics.

Trois temps forts rythmeront l'été comme suit :

- Le festival « Musiques Hors Format » co-organisé avec l'EPCC Metz en Scènes du 21 au 29 juin (concerts aux Trinitaires, dans les cafés partenaires, les médiathèques, en appartement, Porte des Allemands). Préfigurant le programme et les actions de la BAM, il est à noter la fête de fin de chantier à proximité du bâtiment à Borny le 22 juin, en attendant le week-end festif d'ouverture prévu fin septembre.

En point d'orgue, la place de la République fédèrera les 27, 28 et 29 juin, autour de musiciens de renommée nationale et internationale ainsi que d'artistes prometteurs.

Le village du festival évolue cette année et se tiendra sur l'Esplanade autour d'une scène musicale animée en collaboration avec les associations investies dans les musiques actuelles. Enfin, un espace réservé à des jeux musicaux sera installé à l'attention des plus jeunes.

- Le festival d'arts de rue « Hop Hop Hop » organisé par la compagnie Déracinemoa, du 11 au 13 juillet, qui investira les rues et places du centre-ville pour 3 jours de spectacles.
- La « journée Extra Large ! » sur le parvis du Centre Pompidou-Metz le samedi 19 juillet avec, au programme, de la danse pour le jeune public, des lectures poétiques, des concerts et une projection de cinéma en plein air.

En complément de ces temps forts :

- Deux autres projections de cinéma en plein air animeront le quartier de Bellecroix (avec un concert de l'Harmonie municipale en première partie de soirée) et le plan d'eau, sur le site de Metz Plage.
- Après sa réhabilitation, la Porte des Allemands sera à nouveau accessible et accueillera ponctuellement des manifestations culturelles, en particulier du conte et du théâtre musical pour les familles.
- Ce sera pour finir l'occasion de retrouver les bals tango de Metz Ville Tango, les concerts proposés par l'association Pas Assez sur la terrasse de la Maison Rabelais ou encore celui de l'association Metz Lorraine Japon.
Les subventions prévues au budget de la Ville de Metz pour soutenir les projets associatifs dans le cadre de Metz en Fête représentent un montant total de 94 000 euros. Pour rappel, une subvention de 85 000 euros a déjà été attribuée à la compagnie Déracinemoa par délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2014 pour permettre l'organisation du festival « Hop Hop Hop » dans le cadre de cette opération estivale. Un montant de 9000 € est sollicité dans le cadre de ce présent rapport.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 9 000 € aux associations culturelles suivantes :
 - Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle 5 000 €
(organisation de 3 projections de cinéma en plein air - dispositif Passeurs d'images)
 - Metz Lorraine Japon (concert de musique japonaise au Temple Neuf le 10 août) 500 €
 - Pas assez 3 500 €
(concerts de la scène locale sur la terrasse de la Maison Rabelais du 25 juin au 7 août)
- **D'AFFECTER** la subvention octroyée à l'association Stylobrique d'un montant de 3 000 € et votée par délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2013 à l'organisation du concert de « Filiamotsa Grand Orchestra » prévu dans le cadre de la « Journée Extra Large ! » le 19 juillet 2014, suite à l'annulation du projet initial.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération, notamment toute convention d'objectifs et de moyens, avenants éventuels avec les associations bénéficiaires ainsi que les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre. Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, Mme Françoise GROLET, Mme Isabelle KAUCIC, M. Hacène LEKADIR, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 52 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 3 : M. Thierry JEAN, M. Philippe CASIN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

DCM N° 14-05-22-6 : Fêtes de la mirabelle 2014 :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Les grandes Fêtes populaires et culturelles de la Mirabelle organisées par la Ville de Metz et ses partenaires ont rassemblé en 2013 près de 55 000 visiteurs dans un esprit festif et de partage autour des arts du cirque et bénéficié de nombreuses retombées médiatiques tant au plan local que régional.

Pour cette 64^e édition prévue du 17 au 31 août prochains, un programme riche sera renouvelé avec des spectacles, des concerts et des rendez-vous gourmands autour de la production de mirabelle, du terroir régional et de la gastronomie sur les places et jardins de la ville.

Côté art et culture, la danse en sera le fil conducteur. Différents styles de danses seront représentés pour rassembler un public large et familial. Parmi les temps forts sont à noter :

- « The Muare Experience », un concert alliant musique, chorégraphies aériennes et pyrotechnie, le 30 août au Parc de la Seille qui promet d'être un moment unique et magique ;
- « Entrez dans la danse ! », le projet participatif du défilé de clôture le 31 août, qui invite tout habitant volontaire de tout âge à rejoindre le corso et à préparer des chorégraphies en amont, encadrés par des danseurs professionnels. Les associations fidèles sont d'ailleurs déjà à pied d'œuvre dans la décoration des chars.

Côté valorisation de la mirabelle, les rendez-vous sont prévus avec, entre autres :

- la seconde édition du « Trophée Grangousier », le 29 août, concours dont le public est le jury, qui réunira en plein air place d'Armes, de jeunes chefs pâtisseries de l'agglomération messine ;
- les « Loges culinaires », le lendemain, qui proposeront aux petits et grands des ateliers de cuisine autour de la mirabelle ;
- « le Marché des saveurs » dans la cour du Marché couvert, le 31 août, organisé par le Parc naturel régional de Lorraine, enrichi à l'occasion de ses 40 ans, de nouvelles animations et qui mettra l'accent sur le dynamisme et les innovations de la filière mirabelle en Lorraine.

Inaugurées par l'immanquable élection de la Reine de la Mirabelle le 17 août au plan d'eau, sur le site de Metz Plage, les festivités s'y clôtureront avec les Montgolfiades. A compter du 3 septembre, le meeting messin proposé à l'initiative de l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) s'y tiendra jusqu'au 7 septembre.

Parmi les nouveaux partenaires venus s'associer à l'organisation de cette édition 2014, il est à noter la participation de la SNC Les Arènes de Metz dans l'organisation de la soirée au Parc de la Seille et correspondant à la prise en charge de moyens techniques valorisés pour un montant estimé à 30 000 euros.

La Ville de Metz a inscrit au Budget Primitif 2014 des crédits à hauteur de 600 000 euros pour les Fêtes de la Mirabelle et de 32 500 euros pour les activités de l'APIMM.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- 1) de soutenir les associations qui œuvrent à la réalisation des chars du corso fleuri par le versement de subventions dont le montant global s'élève à 24 300 euros pour la construction de neuf chars,
- 2) d'apporter une subvention d'un montant total de 32 500 euros à l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) pour l'organisation de la manifestation des Montgolfiades,
- 3) de solliciter les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 24 300 euros aux associations suivantes en vue de la réalisation des chars du corso fleuri :

Commune Libre de Magny, l'Orphéon des Bigophones de Metz Rurange	2 700 €
Famille Lorraine de Borny	2 700 €
Fédération Familles de France 57	2 700 €
Groupe Folklorique Lorrain de Metz	2 700 €
Gwendolyn's	2 700 €
MJC Metz Sud	2 700 €
Renaissance	2 700 €
Secours Catholique, délégation de Moselle	2 700 €
Société Carnavalesque du Carnaval de Metz	2 700 €
- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant total de 32 500 euros à l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) pour l'organisation de la manifestation des Montgolfiades.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre. Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Christine SINGER, Mme Bérangère THOMAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Hacène LEKADIR, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 51 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie

FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 4 : M. Sébastien KOENIG, M. Thierry JEAN, Mme Doan TRAN, M. Philippe CASIN.

DCM N° 14-05-22-7 : Festival Cabanes - convention de partenariat entre la Ville de Metz et l'association Moselle Arts Vivants :

M. SCHUMAN, Rapporteur, expose :

Le festival Cabanes a lieu du 16 mai au 20 juillet prochain en Moselle. Organisée par l'association Moselle Arts Vivants, par convention avec le Conseil Général de la Moselle, cette première édition propose de mettre en place à Metz trois manifestations culturelles d'envergure et d'apporter son soutien à quatre temps forts de la Ville de Metz et ses partenaires culturels.

Les spectacles programmés à Metz dans le cadre du festival Cabanes revêtent un intérêt public local majeur pour la Ville en termes de qualité et de notoriété de l'offre culturelle d'une part, d'attractivité et de rayonnement d'autre part.

C'est la raison pour laquelle la Ville souhaite répondre à la sollicitation de soutien financier de Moselle Arts Vivants en lui apportant une subvention exceptionnelle au titre de l'aide au projet pour l'organisation du volet messin du festival Cabanes, correspondant à un montant de 50 000 euros.

La programmation artistique prévue à Metz se décline comme suit :

- en ouverture du festival, le spectacle d'arts de rue « Kori Kori » par la compagnie Oposito, en centre-ville le 16 mai à 17h57 et le 17 mai à 15h57 ;
- « La Nuit des Cabanes », actions artistiques avec TCRM-Blida, le Centre Pompidou-Metz et l'Hôtel du Département, le 17 mai de 18h à minuit ;
- un concert pyrotechnique avec le Groupe F et l'Orchestre national de Lorraine au Plan d'eau le 14 juillet.

Ces trois propositions artistiques co-construites et co-présentées sont complétées par quatre coproductions prises en charge par Moselle Arts Vivants, portant sur quatre présentations festivalières majeures qui se déroulent pendant la période du festival Cabanes et identifiées d'un commun accord entre Moselle Arts Vivants, la Ville de Metz et ses partenaires. Il s'agit des manifestations suivantes :

- 17 mai à l'Arsenal : coproduction avec l'EPCC Metz en Scènes dans le cadre du festival East Block Party, relative au spectacle « Promenade obligatoire » de la compagnie Par Terre / Anne Nguyen, à hauteur minimale de 5 000 euros TTC ;
- 27 juin place de la République : coproduction avec l'EPCC Metz en Scènes dans le cadre du festival « Musiques Hors Format » co-organisé avec la Ville de Metz, relative au concert du plateau artistique « The Yokel + Cascadeur + François & The Atlas Mountains », à hauteur minimale de 10 000 euros TTC ;

- 12 juillet place de la République : coproduction avec la compagnie Déracinemoa dans le cadre du festival d'arts de la rue « Hop Hop Hop » soutenu par la Ville de Metz, relative au spectacle « Hors les rails » de la compagnie Zic Zizou, à hauteur minimale de 10 000 euros TTC ;
- 19 juillet sur le parvis du Centre Pompidou-Metz : coproduction avec l'association Musiques volantes dans le cadre de la Journée Extra Large ! co-organisé avec la Ville de Metz, relative au concert de « Peter Hook », à hauteur minimale de 3 000 euros TTC.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle au titre de l'aide au projet à l'association Moselle Arts Vivants pour un montant de 50 000 euros en vue de l'organisation du volet messin du festival Cabanes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération, notamment toute convention de partenariat avec l'association bénéficiaire et tout avenant éventuel, ainsi que la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Hacène LEKADIR, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 2 : M. Thierry JEAN, M. Philippe CASIN.

DCM N° 14-05-22-8 : L'Art dans les Jardins 2014 - Acceptation d'une participation financière de quatre partenaires privés :

Mme AGAMENNONE, Rapporteur, expose :

L'ouverture du Centre Pompidou en mai 2010 a posé un regard renouvelé sur l'art dans l'espace urbain à Metz.

De façon à favoriser l'appropriation de L'Art Contemporain par le grand public, la Ville de Metz réalise, chaque printemps depuis 2010, une exposition de sculptures intitulée « L'Art dans les Jardins » dans différents jardins messins.

Cette année encore, l'exposition « L'Art dans les Jardins » sera reconduite pour sa 5^{ème} édition, du 17 mai jusqu'au 21 septembre, et proposera de partir à la découverte d'une série d'œuvres de Jean-Marie et Marthe SIMONNET et Edith MEUSNIER dans les jardins du boulevard Poincaré, le Jardin Botanique ainsi que dans le jardin Jean-Baptiste Keune.

Jean-Marie et Marthe SIMONNET créent des formes qui sont analysées, disséquées, décomposées en éléments de base que nous appelons modules. Ceux-ci ne sont pas le fruit du hasard. Ils vont toujours être conçus pour vivre ensemble, se rejoindre, se raccorder, se prolonger, se combiner à l'infini.

Edith MEUSNIER dessine dans le paysage, des parenthèses éphémères qui soulignent les liens ambigus que l'homme a de tout temps entretenus avec son environnement. Complices, le soleil et la pluie multiplient les jeux de couleur et amplifient les effets de transparence et d'illusion.

Le budget prévisionnel de cette opération est fixé à 25 500 € dont 20 900 € pris en charge par la Ville de Metz.

Quatre sociétés de la région messine ont souhaité s'associer à l'accueil de ces sculptures à Metz en qualité de partenaires et participer à cette opération :

- URBIS PARK, en participant à la rémunération d'Edith MEUSNIER à hauteur de 2 000,00 € ;
- TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT, en participant à la rémunération des SIMONNET à hauteur de 700,00 € ;
- IMAJ, en finançant l'assurance des œuvres de Jean-Marie et Marthe SIMONNET à hauteur de 400,00 € ;
- et le journal « LA SEMAINE » en offrant à l'événement une pleine page de cet hebdomadaire, pour une valeur de 1500,00 €.

En échange de la participation de ces entreprises, leurs logos figureront sur la communication de la Ville ayant trait à la manifestation.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les conventions de mécénat avec les sociétés URBIS PARK, TERA PAYSAGE ENVIRONNEMENT, IMAJ et LA SEMAINE,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les conventions de mécénat avec les sociétés URBIS PARK, TERA PAYSAGE ENVIRONNEMENT, IMAJ et LA SEMAINE.

Interventions de : M. Thierry GOURLOT, M. René DARBOIS, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Martine NICOLAS, Mme Bérangère THOMAS, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 50 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absent au moment du vote : 1 : M. Philippe CASIN.

DCM N° 14-05-22-9 : Soutien à diverses associations culturelles - complément de programmation :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz poursuit son soutien à la création et à la diffusion du spectacle vivant (théâtre, danse).

Elle accompagne également l'action culturelle dans le domaine du 7^e art à travers le dispositif Cinémetz qui regroupe des organisateurs de festivals, d'actions d'éducation à l'image et de soirées thématiques variées, pour jeune et tout public.

Aussi, il est proposé de verser des subventions à diverses associations culturelles œuvrant dans ces champs artistiques afin de contribuer à la mise en œuvre de leur projet au cours de l'année 2014, pour un montant total de 27 500 euros. Le détail figure à la motion jointe.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions, au titre de l'aide au projet, pour un montant total de 27 500 euros aux associations suivantes :

Théâtre - danse

- Collectif Atome 2 000 €
(aide à la création jeune public "Les vies d'Omar" présentée Porte des Allemands en août)
- Compagnie Déracinemoa 5 000 €
(théâtre en appartement 2014 : Je veux un artiste chez moi !)
- Compagnie Mirage 2 000 €
(aide à la création jeune public "La Belle au Bois dormant" programmée Salle Braun à l'automne)
- Compagnie Roland Furieux 2 500 €
(aide à la création "La double inconstance" de Marivaux prévue à l'Opéra Théâtre de Metz Métropole à l'automne)

Cinéma

- Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle 16 000 €
(dispositif Cinémetz)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions d'objectifs et de moyens, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 51 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël

PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absent au moment du vote : 0 :

DCM N° 14-05-22-10 : Subventions aux associations socio-éducatives :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **2 165 880 €** au bénéfice des associations socioéducatives recensées dans la motion jointe.

1. Subventions de fonctionnement pour les associations conventionnées

La Ville de Metz s'est engagée dans une politique de conventionnement avec les associations qui développent une offre éducative sur l'ensemble des quartiers messins. Cette démarche concerne d'une part les structures ayant en charge l'animation et la gestion de 24 équipements de quartier (dont 21 bâtiments communaux, 1 équipement CAF, 1 équipement associatif et 1 équipement dont la Ville est locataire), utilisés par plusieurs centaines d'associations, d'autre part les associations développant un projet d'actions à l'échelle du territoire.

A ce titre, il est proposé de soutenir les 32 associations socio-éducatives mentionnées dans la motion en leur attribuant des subventions de fonctionnement pour un montant total de **2 139 380 €**. Trois niveaux de conventions (projet éducatif, projet d'animation ou accueil associatif de quartier) sont proposés. 11 associations sont retenues pour un conventionnement sur la base d'un « projet éducatif », 14 associations pour un conventionnement sur la base d'un « projet d'animation » et 7 associations pour un conventionnement sur la base « accueil associatif de quartier ». Des conventions triennales visent à apporter les perspectives d'une sérénité économique nouvelle aux associations ; elles concernent les projets structurés et développant des objectifs sur plusieurs années.

Outre la subvention de fonctionnement de l'association, l'aide de la Ville couvre également les frais d'exploitation du bâtiment (remboursés sur facture pour les bâtiments dont la Ville est propriétaire ou locataire), ainsi qu'une aide spécifique pour les Accueils Collectifs de Mineurs destinée à être reversée aux familles.

Pour les bâtiments dont elle est propriétaire ou locataire, la Ville coordonne l'ensemble des études et travaux d'entretien, de rénovation, d'extension ou de mises aux normes (telles que l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite ou les normes spécifiques aux accueils collectifs de mineurs).

2. Subventions pour projets et manifestations

Il est également proposé de financer les projets spécifiques de certaines associations conventionnées et d'intégrer cette aide complémentaire dans la convention annuelle. Il s'agit de deux projets de la MJC de Borny : la manifestation « les Ecolotrucs » qui se déroulera le 11 mai, pour un montant de **13 000 €** (dont un financement de 8 500 € au titre de la Politique de la Ville) et les animations menées cet été dans les cours de Borny et sur le grand Domaine, pour un montant de **5 000 €**. La MJC Metz-Sud renouvelle quant à elle, son bal des enfants, son jardin pédagogique et son projet "le livre voyageur" pour lesquels un financement de **2 000 €** est proposé. Le Centre Social de Metz Centre reconduit la fête de quartier qui bénéficiera d'un soutien à hauteur de **2000 €**.

Par ailleurs, La fête des quatre vents se déroulera le samedi 24 mai 2014 de 15h00 à 22h30. Les festivités débiteront par un spectacle composé par les enfants accueillis toute l'année par le Centre Social Pioche. L'école des sports de la Ville prendra le relais avec des animations ludiques et sportives. Les jeunes quant à eux investiront la scène pour un podium libre autour des danses, chants et improvisations chorégraphiques en lien avec les éducateurs spécialisés du CMSEA. Enfin une scène musicale permettra aux artistes des différentes cultures de s'exprimer jusqu'à 22h30. Le coût total du projet est estimé à 7 500 €, 4 000 € sont sollicités auprès du Conseil Régional. Il est proposé d'accorder une aide financière de **1 500 €** pour cette action.

Enfin, le samedi et dimanche 28 et 29 juin, l'association Metz Street Culture organise sa traditionnelle manifestation de promotion des sports de glisse urbaine au bowl des Arènes : skateboard et BMX. En 2014, cette rencontre prendra le nom de ROOKIE JAM BOWL DE METZ et s'adressera avant tout aux moins de 16 ans. En fin de week-end, les plus âgés prendront le relais pour des démonstrations en compagnie de riders confirmés sur la scène nationale. Le budget total de l'opération s'élève à 4 500 €. Il est proposé de soutenir la manifestation par une subvention de **3 000 €**.

La dépense totale des subventions de fonctionnement et des subventions pour projets s'élève à **2 165 880 €**.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **2 165 880 €**, soit un solde à verser de **1 102 550 €** compte-tenu des avances accordées au Conseil Municipal du 19 décembre 2013 pour l'ensemble des associations conventionnées :

Au titre de la mise en place d'un projet éducatif

Dont déjà versé

Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte	157 640 €	81 900 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	142 450 €	71 435 €
Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	158 120 €	79 100 €

Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny	149 800 €	66 125 €
<i>Subvention fonctionnement</i>	131 800 €	
<i>Ecolotrucs</i>	13 000 €	
<i>Animation de rue</i>	5 000 €	
Maison des Associations du Sablon – Centre Social	110 190 €	54 705 €
Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	100 680 €	50 660 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	123 360 €	59 000 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	121 360 €	
<i>Bal des enfants, jardin pédagogique et livre voyageur</i>	2 000 €	
Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	92 010 €	46 325 €
Espace de la Grange – Centre social	111 390 €	46 500 €
Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle (Centre Pioche)	92 100 €	46 050 €
Centre Social Maison des Jeunes et de la Culture Boileau Prégénie	32 210 €	16 105 €

Au titre de la mise en place d'un projet d'animation

Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny	198 800 €	99 350 €
Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	80 000 €	39 030 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	78 000 €	
<i>Fête de quartier</i>	2 000 €	
Centre Culturel de Metz Queuleu	55 900 €	27 500 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	68 590 €	31 320 €
Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information Jeunesse	42 480 €	21 240 €
CPN Les Coquelicots	53 570 €	23 000 €
Eclaireuses et Eclaireurs de France	32 240 €	16 120 €
Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	28 700 €	15 860 €
Familles de France – Fédération de Moselle	16 760 €	8 950 €
Association Pushing	17 000 €	8 500 €
Association Pas Assez	12 000 €	6 000 €
Association Nan Bara	5 050 €	5 050 €
Association Together	4 000 €	2 000 €
Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire	10 000 €	5 000 €

Au titre de la mise en place d'un projet d'accueil associatif de quartier

Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	44 000 €	22 000 €
Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	63 950 €	31 500 €
Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	33 180 €	19 000 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	44 200 €	20 280 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	40 690 €	23 835 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	22 320 €	10 890 €
COJFA	18 000 €	9 000 €

Au titre de l'organisation de la fête des 4 vents

Centre Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence 1 500 €

Au titre de l'organisation d'une manifestation de promotion des sports urbains

Metz Street Culture 3 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 2 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Raphaël PITTI.

DCM N° 14-05-22-11 : Subventions aux associations étudiantes :

Mme SEGHIR, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de la politique municipale de développement de la vie étudiante et de son ouverture sur la ville, favorisant l'implication des étudiants dans l'animation de la cité, ainsi que la coordination et l'impulsion de projets étudiants, il est proposé de soutenir cinq associations étudiantes.

1. Soutien aux associations étudiantes conventionnées

L'antenne messine de l'**Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)** a, depuis juin 2012, comme mission d'œuvrer à l'installation de colocations étudiantes solidaires, et de développer le dispositif d'accompagnement individualisé en direction des enfants en difficultés. Au travers des Colocations Etudiantes à Projets Solidaires (KAPS), installées dans 6 appartements sur le quartier de la Patrotte en lien avec Metz Habitat Territoire, les 11 Kapseurs favorisent la rencontre et le lien social : apéro dans les entrées d'immeuble, « Kaps Gourmand » dans les appartements, animations en direction des enfants sur les coursives ... les initiatives sont nombreuses et contribuent à lancer une dynamique nouvelle dans le quartier. L'AFEV mobilise également 75 autres étudiants qui consacrent deux heures par semaine à accompagner un jeune en difficultés scolaires, proposent des actions dans les établissements scolaires, anime un réseau de jeunes en service civique (...) et contribue ainsi grandement à développer l'engagement solidaire à Metz. L'Association a signé une convention triennale avec la Ville (2012-2014) ; il est proposé de lui accorder à ce titre une subvention de fonctionnement de **29 660 €** pour l'année 2014 (soit un solde à verser de 14 830 € compte-tenu de l'avance de 14 830 € attribuée par décision du Conseil Municipal du 19 décembre 2013). La Région Lorraine accompagne l'AFEV avec une aide à l'emploi et une subvention sur projet, pour un montant de 16 000 € ; Metz Métropole est également partenaire de ce projet et apporte un soutien de 5000 € dans le cadre de la compétence Equilibre Social de l'Habitat.

Créé en 2005, l'**Association Diffu'Son** a pour objectif de promouvoir et d'accompagner la création musicale. Elle anime le Cais'Son, un local de répétition, et organise régulièrement des concerts. Conventionnée avec la Ville depuis 2012, l'Association a déjà perçu un acompte sur sa subvention par décision du Conseil Municipal du 19 décembre 2013 ; il est proposé de lui attribuer une subvention de **3000 €**, soit un solde à verser de 1 500 €. Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 18 000 €. Les partenaires sont : FSDIE (6 000 €), Metz Métropole (500 €), Conseil Régional (4000 €), Conseil Général (2000€), CLOUS (1000 €).

L'**Association Inter Culture Promotion (AICP)** propose un accueil permanent et un hébergement d'urgence aux nouveaux étudiants d'origine étrangère, elle les accompagne dans leurs démarches administratives et organise des temps conviviaux leur permettant de mieux s'intégrer dans la cité. Conventionnée avec la Ville depuis 2013, l'Association a déjà perçu un acompte sur sa subvention par décision du Conseil Municipal du 19 décembre 2013 ; il est proposé de lui attribuer une subvention de **3000 €**, soit un solde à verser de 1 500 €. Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 20 480 €. Les partenaires sont l'Université de Lorraine (4 000 €), Metz Métropole (3 000 €), autres partenaires (1 700 €).

2. Subventions de projets étudiants

Journées culturelles, touristiques et économiques gabonaises

L'association Bana Ba Gabon, regroupe principalement la communauté estudiantine gabonaise de la Moselle, mais aussi des personnes issues de toutes origines et de toutes catégories sociales. Aussi, l'événement « Journées culturelles, touristiques et économiques gabonaises », prévu les 04 et 05 juin, vise à promouvoir, comme son nom l'indique, la culture gabonaise à travers des expositions, des prestations de danses traditionnelles, une projection

de films cultes gabonais, une soirée de clôture avec animations et dégustation de spécialités culinaires du pays..., le tout sur le site du Saulcy et différents lieux du centre-ville. Il est proposé d'attribuer une subvention de **500 €** sur un budget global de 5 000 €.

Concerts SoundRise

L'association des élèves des Arts et Métiers Paris Tech – site de Metz organise le 7 juin, au gymnase de l'école situé au Technopôle, une soirée-concerts « SoundRise », en collaboration avec le bureau des Arts « Zupélec Kulture » de Supélec. Cet évènement réunira les étudiants autour d'une cause caritative, tous les bénéfices du concert étant reversés à la fondation Playing For Change, œuvrant notamment pour un apprentissage de la musique ouvert à tous, et plus particulièrement dans les pays en voie de développement. Il est proposé d'accorder une aide financière de **500 €** sur un budget global de 14 500 €. Le Conseil Général a également été sollicité à hauteur de 1 500 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **36 660 €**, soit un solde à verser de **18 830 €** compte tenu des avances accordées au Conseil Municipal du 19 décembre 2013.

1) Subventions associations étudiantes conventionnées

		dont déjà versés
- Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)	29 660 €	14 830 €
- Association Diffu'Son	3 000 €	1 500 €
- Association Inter Culture Promotion (AICP)	3 000 €	1 500 €

2) Subventions projets étudiants

- Association des étudiants des Arts et Métiers Paris Tech – site de Metz **500 €**
- Association Bana Ba Gabon **500 €**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec l'association susvisée ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
La dépense totale s'élève à : **18 830 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2014.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, M. Thierry GOURLOT, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Isabelle KAUCIC, M. Hacène LEKADIR, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

M. LEBEAU fait la demande d'un vote séparé sur le versement de subvention à l'AFEV du reste de la motion.

1) Versement de subvention à l'AFEV :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 11 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absent au moment du vote : 0 :

2) Versement de subventions aux autres associations :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 51 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absent au moment du vote : 0 :

La motion est : Adoptée à la majorité.

DCM N° 14-05-22-12 : Attribution de bourses et de parrainages au titre de l'accompagnement à l'initiative et l'engagement des jeunes :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose :

Par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2013, la Ville de Metz a décidé de signer la nouvelle Charte de l'Accompagnement des Initiatives et de l'Engagement des Jeunes en Moselle aux côtés des autres partenaires mobilisés autour de ce dispositif. C'est dans ce cadre qu'il est proposé aujourd'hui de soutenir trois projets récompensés par le jury départemental « Projet Jeunes » du 9 avril 2014, pour un montant total de **3 800 €**.

Maxime LE MOING : « Festival du film loupé » - animation locale

Trois étudiants en art ont créé en 2012 le festival du film loupé et préparent désormais la 3^e édition. Sous le ton de la bonne humeur, cet évènement se déroule chaque année à Metz et récompense des courts-métrages inaboutis ou inachevés dans leur conception, mais en aucun cas des films mauvais. Les réalisateurs lauréats se voient remettre des « Presque d'Or ». Concerts, expositions et installations rythment également la journée dédiée au festival qui se déroulera cette année le 28 mai au sein de la galerie Faux-Mouvement. Le coût total de l'opération s'élève à 1 750 €. Il est proposé l'attribution d'une subvention de **1 300 €** correspondant à une bourse de 1 000 €, ainsi que d'un parrainage de 300 €.

Mickaël IACOVONE : « Tout le monde s'en fout » - création numérique

Mickaël a imaginé et créé la saison pilote d'une web-série qui propose de répondre à des questions auxquelles peu de personnes prêtent de l'intérêt, sous un format court et ludique. La saison qui s'annonce soulèvera uniquement des questions portant sur Metz et les messins. Le coût total de l'opération s'élève à 2 140 €. Il est proposé l'attribution d'une bourse de **1 000 €**.

Bastien HEBEISEN : « Embody » - animation locale

ALIAT est un blog de critique musicale animé par quatre passionnés messins depuis 2009. C'est également depuis 2011 une association sur laquelle s'appuient les porteurs du projet pour organiser la première édition d'un festival de musiques actuelles ayant pour objectif de rassembler l'ensemble des acteurs de la scène locale : les artistes, mais aussi les techniciens, medias spécialisés, publics avertis. Les Trinitaires accueilleront cet évènement le 30 mai 2014. Le coût total de l'opération s'élève à 9 565 €. Il est proposé l'attribution d'un parrainage à hauteur de **1 500 €**.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** aux associations ci-dessous, et au bénéfice des projets correspondants, les subventions suivantes au titre du dispositif Projet Jeunes pour un montant total de **3 800 €** :
 - Association ELAS (Maxime LE MOING : Festival du film loupé) 1 300 €
 - Association TEREBO PRODUCTION (Mickaël IACOVONE : Tout le monde s'en fout) 1 000 €
 - Association ALIAT (Bastien HEBEISEN : Embody) 1 500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.
La dépense totale s'élève à **3 800 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : M. Jean-Michel ROSSION.

Explication de vote demandée par : /

M. Jean-Michel ROSSION fait la demande d'un vote séparé sur le versement de subvention à l'Association ALIAT (Bastien Hebeisen : Embody) du reste de la motion.

1) Versement de subvention à l'Association ALIAT (Bastien Hebeisen : Embody) :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 50 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 5 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Belkhir BELHADDAD, M. Hacène LEKADIR, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine SINGER.

2) Versement de subventions aux autres associations :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 5 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Belkhir BELHADDAD, M. Hacène LEKADIR, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine SINGER.

La motion est : Adoptée à la majorité.

DCM N° 14-05-22-13 : Subventions vélo 2014 :

M. CAMBIANICA, Rapporteur, expose :

Dans le cadre du développement de sa politique en faveur des modes de déplacements doux, et notamment du *Plan Vélo*, la Ville de Metz souhaite poursuivre sa contribution aux opérations et actions œuvrant à la valorisation et à la sécurisation des déplacements à vélo.

Après son lancement en 2013, *l'Ecole du Vélo* est reconduite en 2014 auprès des écoles élémentaires, et élargie aux écoles maternelles. Cette action, proposée par l'association **Mob d'Emploi**, vise à offrir aux enseignants la possibilité d'utiliser un parc de vélos (ainsi que des casques et du matériel pédagogique) et leur met à disposition un animateur pour initier les élèves messins à évoluer avec aisance dans différents milieux. Elle est menée en partenariat avec l'Education Nationale, l'association et la MAIF. Un premier bilan à fin avril permet d'estimer à plus de 1000 les scolaires touchés par cette action au premier semestre 2014.

De son côté, l'association **Metz à Vélo**, partenaire de la Ville depuis de nombreuses années pour des actions de promotion de l'usage du vélo, propose de développer de nouvelles actions pour la promotion du vélo, notamment l'Ecole du Vélo pour les Adultes, d'animer la **Fête du Vélo** 2014, qui a lieu début juin, et de participer à la semaine du Développement Durable, ainsi qu'à la semaine de la Mobilité.

Enfin, la gendarmerie de Lorraine a créé une brigade fluviale en 2012. Ayant compétence sur l'ensemble des voies navigables et des berges, elle souhaite assurer une présence sur la véloroute Charles le Téméraire. Soucieuse d'assurer la sécurité des usagers tout autant que d'être éco-mobile, la gendarmerie a sollicité la Ville de Metz pour la mise à disposition de 3 VTT.

Ces propositions répondent aux attentes de la Ville de Metz pour le développement d'une mobilité durable.

Il est donc proposé d'attribuer 45 000 € à l'association Mob d'Emploi, 16 000 € à l'association Metz à Vélo et de mettre 3 VTT à disposition de la gendarmerie de Lorraine.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de :
 - 45 000 € à l'association Mob d'Emploi,
 - 16 000 € à l'association Metz à Vélo, pour leurs actions menées en 2014 pour la promotion de l'usage du vélo à Metz,
- **DE METTRE** à la disposition de la brigade fluviale de gendarmerie de Metz, trois VTT afin d'assurer la sécurité par une présence dissuasive sur la véloroute Charles le Téméraire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces annexes à cette délibération et notamment :
 - la Convention partenariale entre l'Education Nationale, l'association Mob d'Emploi, la MAIF et la Ville de Metz,
 - la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Mob d'Emploi,
 - la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Metz à Vélo,
 - la convention de mise à disposition de vélos à la gendarmerie de Lorraine, ainsi que les avenants éventuels à ces conventions.
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur le budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Béragère THOMAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. René DARBOIS, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Mme Nathalie COLIN-OESTERLE fait la demande d'un vote séparé sur le versement de subvention à l'association Mob d'Emploi et le versement de subvention à l'association Metz à Vélo.

1) Versement de subvention à l'association Mob d'Emploi :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 9 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 2 : M. Hacène LEKADIR, M. William SCHUMAN.

2) Versement de subvention à Metz à Vélo :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 53 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a

donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 2 : M. Hacène LEKADIR, M. William SCHUMAN.

La motion est : Adoptée à la majorité.

DCM N° 14-05-22-14 : Fusion des écoles maternelles les Myosotis - la Roselière :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

L'avis du Conseil Municipal est sollicité à propos de la fusion des écoles maternelles les Myosotis (5 classes) – la Roselière (4 classes), rue du Roussillon à Borny.

Suite à l'annonce du départ de la Directrice de la maternelle Roselière, un regroupement a été évoqué avec l'Inspection Académique afin de permettre :

- une meilleure lisibilité pour les familles notamment lors des inscriptions scolaire,
- la mutualisation des moyens et des projets mis en œuvre tant par l'Education Nationale que par la Ville de Metz,
- une meilleure communication avec les familles grâce à une décharge de direction plus importante,
- une amélioration des échanges de la Ville avec un seul interlocuteur.

La Ville de Metz souhaite mettre en place cette mesure dès la rentrée 2014.

Elle fera l'objet d'un examen par les instances consultatives réglementaires de l'Education Nationale en juin 2014.

La consultation des différents partenaires, les conseils des maîtres et conseils d'écoles a été mise en œuvre afin de recueillir leurs avis.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la fusion des écoles maternelles les Myosotis - la Roselière à compter de la rentrée 2014/2015,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Interventions de : Mme Christine SINGER, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 53 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis

LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 2 : M. Hacène LEKADIR, Mme Marilyn MOLINET.

DCM N° 14-05-22-15 : Cession à Metz Habitat Territoire d'un immeuble situé 27 rue Rabelais :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) l'immeuble bâti - comportant 9 appartements et un local professionnel loués - situé 27, rue Rabelais à Metz appartenant à Madame BARTHEL née TOSI Thérèse domiciliée 5bis, rue Saint Isidore à 69003 LYON.

Cet immeuble cadastré section 33 n° 104 de 3 a 56 ca est situé dans le périmètre couvert par le Droit de Préemption Urbain.

Le quartier de Nouvelle Ville est le quartier de Metz qui comporte le moins de logements aidés. En accord avec le Plan Local de l'Habitat (PLH) de Metz Métropole, la Ville de Metz souhaite accompagner toute action permettant la diversification de l'offre de logements dans les quartiers. Metz Habitat Territoire (MHT), dans le cadre de l'amélioration de son parc locatif, souhaite pouvoir acquérir ce bien.

Par arrêté municipal du 24 avril 2014, Monsieur le Maire a décidé d'exercer le droit de préemption dont la Ville de Metz est titulaire et d'acquérir ce bien au profit de MHT et dans les conditions notifiés dans la DIA, soit 1 450 000 €, sachant que les frais d'agence à la charge de l'acquéreur s'élèvent à 50 000 €. Le service France Domaine a évalué ce bien au prix de 1 450 000 €.

MHT s'est engagée à racheter cet immeuble au prix précité de 1 450 000 €, auquel s'ajoutent les frais d'agence de 50 000 € ainsi que les frais de notaire liés à cette acquisition par préemption Barthel/Ville de Metz.

Ces deux transactions se feront le même jour, dans le délai de 3 mois suivant la date de réception de l'accord du titulaire du droit de préemption sur les prix et conditions déclarés.

Il est donc proposé de céder ce bien à Metz Habitat Territoire aux conditions précitées.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE CEDER** à Metz Habitat Territoire un immeuble bâti cadastré sous :
BAN DE METZ
Section 33 n° 104 – 3 a 56 ca
dans le cadre de l'amélioration de son parc locatif dans le quartier de Nouvelle Ville déficitaire en logements aidés.
- **DE REALISER** cette cession au prix de 1 450 000 € + 50 000 € de frais d'agence, soit un montant global de 1 500 000 €, payable au comptant à la signature de l'acte.
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire liés à ces transactions.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Ne prennent pas part au vote : 2 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Gilbert KRAUSENER.

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 2 : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING.

DCM N° 14-05-22-16 : Garantie des Risques Locatifs et mobilisation du parc locatif privé :

Mme SAADI, Rapporteur, expose :

Par décision du 26 janvier 2012, le Conseil Municipal a décidé de passer un accord partenarial avec l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives, CILGERE et PLURIAL Entreprises pour mettre en œuvre la Garantie des Risques Locatifs et mobiliser le parc privé locatif afin d'encourager les propriétaires bailleurs à louer leurs logements inoccupés.

Pour donner une nouvelle impulsion à ce dispositif et en élargir l'impact sur le marché locatif, les critères d'accès à cette mesure ont été élargis par avenant le 17 mai 2013, en portant la durée de la vacance à six mois et en permettant que les propriétaires bailleurs puissent bénéficier du dispositif s'ils louent à des ménages locataires « jeunes de moins de 30 ans » respectant les critères d'éligibilité de la GRL et sans condition de vacance du logement. Le dispositif est à la fois un outil de réduction de la vacance et d'attractivité des jeunes ménages à Metz.

Après examen de nouveaux dossiers, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge douze primes d'assurance du contrat GRL pour un montant total de 2 350,24 € réparti conformément au tableau figurant ci-dessous.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir concernant la présente, et notamment les lettres de notifications portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice.
- **DE PRENDRE EN CHARGE** la prime d'assurance du contrat GRL des propriétaires bailleurs concernés pour un montant total de 2 350,24 € réparti comme suit :

Propriétaire	Adresse du logement loué	Date de prise d'effet du bail	Montant annuel de la prime d'assurance
KHELIL Hoda	52,rue aux Arènes à Metz	08/05/2013	247,20 euros
LEONARD Alain	5, rue René Paquet à Metz	01/09/2013	130,35 euros
ESTEVEES Armando	21, rue du Sablon à Metz	18/10/2013	171,60 euros
GERARDIN Marie-Thérèse	23, rue Mangin à Metz	01/12/2013	198,00 euros
DI PAOLO Lucien	12, rue du Béarn	01/01/2014	155,10 euros
BEAUFILS Gérard	4, rue Coislin à Metz	15/01/2014	151,80 euros
BERTRAND Michel	14, rue René Paquet à Metz	15/01/2014	187,42 euros
CAMPO Cristelle	3, rue Turgot à Metz	10/10/2013	211,20 euros
PEIFFER Sylvie	51 ter, Sente à My à Metz	20/03/2014	292,36 euros
LOZANO Marcel	28, rue Pasteur à Metz	25/04/2013	30,00 euros
BENEYTON Nadine	147, avenue André Malraux à Metz	01/11/2013	220,80 euros
SCHMIDT Irène	137, avenue de Strasbourg à Metz	23/01/2014	354,41 euros

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 52 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 3 : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU.

DCM N° 14-05-22-17 : Versement d'une subvention à la SAEM ADOMA :

M. KOENIG, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 25 septembre 2008, la Ville de Metz a décidé de confier la délégation de service public pour l'exploitation de ses aires d'accueil des gens du voyage à la Société d'Economie Mixte ADOMA.

Ce contrat signé conjointement entre la Ville de Metz et ADOMA le 17 novembre 2008 précise que le délégataire perçoit une contribution financière annuelle de la Ville de Metz, d'un montant de 38.755,76 € HT (soit 46.351,89 € TTC), révisable annuellement en fonction de l'indice ICHT-N, pour l'aire de Metz Blida, compte tenu des sujétions particulières de service public et en complément d'une aide aux tarifs.

L'avenant n°1 au contrat de DSP approuvé en Conseil Municipal du 05 juillet 2012 est venu préciser que le montant de la contribution financière annuelle doit être versé hors taxe sur la valeur ajoutée.

Au titre de l'année 2014, le montant actualisé représente 43 726,96 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER** à la SAEM ADOMA, une subvention annuelle d'aides aux tarifs pour l'année 2014 en application de l'article 27.2 du contrat de DSP et de l'avenant n°1, d'un montant de 43 726,96 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au versement de ces subventions ainsi que tous les documents et pièces connexes à cette affaire.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Françoise GROLET, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérandère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 2 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Selima SAADI.

DCM N° 14-05-22-18 : Convention d'entretien et d'exploitation de l'échangeur n° 33 Metz-Nord/Metz-Chambière entre la Ville de Metz et la DIR Est :

M. CAMBIANICA, Rapporteur, expose :

Suite aux travaux Mettis et à la suppression du Pont Courbe, la Ville de Metz, le Conseil général de la Moselle et la DIR Est ont souhaité remettre à plat les zones d'intervention de chacun sur l'échangeur n° 33 regroupant les bretelles des échangeurs de Metz-Nord et Metz-Chambièrre.

La répartition des zones d'intervention repose sur les principes de lisibilité des secteurs d'intervention, de cohérence des niveaux de service offerts aux usagers, et d'intervention des agents dans des conditions de sécurité optimales.

Il est aujourd'hui proposé de formaliser les périmètres d'intervention ainsi que les modalités d'entretien et d'exploitation de ces espaces sous forme d'une convention.

La Ville de Metz et la DIR Est demeurent responsables de toutes les obligations liées au maître d'ouvrage en termes d'exploitation et d'entretien courant. Ils doivent à ce titre assurer l'entretien, l'exploitation de la voie, et la viabilité hivernale dans le cadre des articles de la convention proposée.

Autant que faire se peut, une coordination des interventions sera recherchée afin d'optimiser les moyens mis en œuvre, et réaliser les interventions dans des conditions de sécurité optimales. La convention prévoit notamment que DIR Est partage son expérience des interventions sur voies rapides avec la Ville.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention d'entretien et d'exploitation de l'échangeur n° 33 Metz-Nord/Metz-Chambièrre entre la Ville de Metz et la DIR Est,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération, et notamment ladite convention ainsi que les éventuelles révisions annuelles formulées à la demande des deux parties signataires.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 53 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel

LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 2 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Selima SAADI.

DCM N° 14-05-22-19 : Convention d'entretien des voies mitoyennes des communes de Metz et de Montigny-lès-Metz :

M. TRON, Rapporteur, expose :

Les communes de Metz et de Montigny-lès-Metz partagent l'entretien des voies mitoyennes que sont les rues de la Horgne, de Pont-à-Mousson, du Génie, Monseigneur Joseph Jean Heintz et des Loges.

Afin d'optimiser les actions menées sur ces voies mitoyennes, il convient de formaliser la répartition de la gestion et de l'entretien sous forme d'une convention.

Aucun transfert de propriété de ban communal n'est opéré.

La Ville de Metz autorisera la commune de Montigny-lès-Metz à gérer la chaussée des voies suivantes, situées sur son territoire :

- Rue de la Horgne
- Rue du Génie
- Rue Monseigneur Joseph Jean Heintz

La commune de Montigny-lès-Metz autorisera la commune de Metz à gérer la chaussée des voies suivantes, situées sur son territoire :

- Rue de Pont-à-Mousson
- Rue des Loges

Les trottoirs seront gérés et entretenus par chaque municipalité, de la limite du domaine privé à la bordure du trottoir.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention relative à la gestion et à l'entretien des voies mitoyennes des communes de Metz et de Montigny-lès-Metz.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération et notamment ladite convention ainsi que les renouvellements formulés à la demande des deux parties signataires.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 53 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 2 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Selima SAADI.

DCM N° 14-05-22-20 : Convention de collecte des huiles alimentaires usagées :

M. LECOCQ, Rapporteur, expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les **gros producteurs ou détenteurs d'huiles alimentaires usagées** ont obligation de tri à la source, valorisation, conditionnement, stockage, collecte et transport (par une entreprise agréée par le préfet) afin d'en assurer un traitement spécifique adapté. Sont considérées comme gros producteurs ou détenteurs les personnes qui produisent ou détiennent des quantités de déchets d'huiles alimentaires en fonction de certains seuils.

Les seuils sont fixés par l'arrêté du 12 juillet 2011 comme suit :

- du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 inclus : 1 500 litres par an,
- du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 inclus : 600 litres par an,
- du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 inclus : 300 litres par an,
- du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 inclus : 150 litres par an,
- à partir du 1^{er} janvier 2016 : 60 litres par an.

Les huiles alimentaires ne sont pas valorisables dans le circuit classique des ordures ménagères, et ne doivent en aucun cas être déversées dans les égouts. Elles peuvent faire l'objet d'une valorisation pour obtenir des lubrifiants industriels, biodiesel, compostage en agriculture...

Or ces huiles sont retrouvées fréquemment sur les trottoirs messins (abandonnées notamment par les restaurateurs, fast-foods, etc...), et le pôle Propreté Urbaine, qui doit gérer leur collecte dans le cadre du ramassage des dépôts sauvages, ne dispose pas de moyen d'élimination de ces huiles.

Dans ce cadre, et dans la perspective de la future certification ISO 14001 qui imposera une procédure bien définie pour l'élimination de ces produits, il est proposé de passer une convention avec la SARL Lorrainergies, qui collecte ces huiles à titre gratuit afin de les recycler, et qui récupère déjà les huiles collectées par le pôle Déchets de Metz Métropole.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE SIGNER** une convention avec la SARL LORRAINERGIES – 5 rue de l'Euron – Maxéville – BP 41022 – 54521 LAXOU pour la collecte à titre gratuit des huiles alimentaires usagées collectées sur les trottoirs du territoire messin,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la convention suivante,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces opérations.

Intervention de : Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 53 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 2 : M. Richard LIOGER, Mme Selima SAADI.

DCM N° 14-05-22-21 : Commission d'Appel d'Offres - Remplacement d'un membre titulaire :

M. GANDAR, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur Jacques TRON a alors été élu en qualité de délégué titulaire.

Monsieur le Maire a souhaité désigner Monsieur Jacques TRON en tant que Président de la Commission d'Appel d'Offres.

Les qualités de Président de la Commission d'Appel d'Offres et de délégué étant incompatibles, Monsieur Jacques TRON a transmis sa démission à Monsieur le Maire.

Il y a donc lieu de pourvoir à son remplacement conformément aux dispositions du Code des Marchés Public en vigueur.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPELER ET DESIGNER** Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Adjoint au Maire, en qualité de délégué titulaire au sein de la Commission d'Appel d'Offres.
- **D'ACTER** en conséquence la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres :

	Délégués
Titulaires	M. Richard LIOGER M. Guy CAMBIANICA Mme Béatrice AGAMENNONE M. Julien HUSSON M. Jean-Michel TOULOUZE
Suppléants	M. Sébastien KOENIG Mme Agnès MIGNAUD M. Jean-Louis LECOCQ Mme Caroline AUDOUY

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 53 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 2 : M. Richard LIOGER, Mme Selima SAADI.

DCM N° 14-05-22-22 : Octroi de l'indemnité de conseil allouée à Monsieur le Trésorier principal Municipal :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Il est fait appel à Monsieur Rémy STOLTZ, Trésorier Principal Municipal depuis le 1^{er} mai 2013, pour des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Dans ce cadre, une indemnité de conseil est octroyée au comptable au taux maximal pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

Cette indemnité sera calculée par application du tarif prévu dans les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990, sans qu'elle puisse excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150 actualisé. Ce montant maximum fait l'objet chaque année d'une note de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

Les crédits nécessaires à cette indemnité de Conseil sont inscrits chaque année au Budget de la Ville de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE FAIRE** appel à Monsieur Rémy STOLTZ, Trésorier Principal Municipal, pour des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable pour la durée du mandat du Conseil Municipal.
- **D'OCTROYER** à Monsieur Rémy STOLTZ l'indemnité prévue dans les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 au taux maximal autorisé.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 53 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 2 : M. Richard LIOGER, Mme Selima SAADI.

DCM N° 14-05-22-23 : Actualisation des dispositions sur la perception de la taxe locale de séjour :

M. GANDAR, Rapporteur, expose :

La taxe de séjour instituée sur la commune de Metz est encadrée par deux délibérations :

- La délibération du 02 juillet 2009 qui a instauré la Taxe de Séjour au réel et a fixé ses modalités d'application et de perception ;
- La délibération du 31 mars 2011 qui a créé une catégorie supplémentaire 5 étoiles et a ajusté les modalités de perception de la taxe.

La réforme du classement des hébergements touristiques modifie sensiblement le cadre d'application de la tarification.

En complément de la création d'une catégorie supplémentaire 5 étoiles et compte tenu de la suppression de la catégorie 0 étoile, la présente décision vise à permettre la perception de la Taxe Locale de Séjour pour les établissements non classés ou non labellisés pour lesquels aucune tarification n'est applicable.

Afin d'encourager le classement de ces hébergements, il est proposé de les intégrer à la tarification de la catégorie 3 étoiles.

Pour les établissements qui se verraient refuser un classement, la tarification appliquée est celle des hébergements classés 1 étoile.

Par ailleurs, au regard de la complexité de mise en œuvre des cas d'exonération, la présente délibération renvoie aux seules mesures prévues par les dispositions législatives.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE COMPLETER** le régime applicable par les nouvelles dispositions suivantes et de conserver inchangées les autres dispositions antérieures,
- **D'APPLIQUER** les exonérations et les réductions suivantes :
 - Enfants de moins de 13 ans.
 - Les fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans la station pour l'exercice de leurs fonctions.
 - Les bénéficiaires de certaines aides sociales telles que prévu à l'article D.2333-48 du CGCT :
 - les personnes âgées bénéficiant d'une aide à domicile,
 - les personnes handicapées bénéficiant d'une aide à domicile et titulaires d'une carte d'invalidité,
 - les personnes en centres pour handicapés adultes,
 - les personnes en centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Les membres des familles nombreuses bénéficient sur le montant de la taxe de séjour des réductions équivalentes à celles accordées par la SNCF sur présentation de leur carte.

Montant de la Taxe Locale de Séjour :

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour.

La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	1,45 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes. Toutes les chambres d'hôtes.	0,95 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0,85 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, auberge de jeunesse et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0,70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 et 4 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, port de plaisance et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.	0,20 €

Les établissements non classés non labellisés appliqueront suivant leur type un tarif équivalent aux établissements classés 3* auprès de leur clientèle.

Les hébergements dont la demande de classement en catégorie 1 étoile ou de labels a été rejetée, du fait d'un niveau de confort et de services insuffisants (sur production de l'avis négatif du cabinet de contrôle accrédité le COFRAC, Clé vacances ou Gîte de France) appliqueront le tarif des établissements classés 1 étoile.

Pour les hébergements non classés mais labellisés, une correspondance est établie pour les logements labellisés entre le niveau de leur label et les étoiles. Par exemple : 1 épi, 1 clé, 1 cheminée, sera égal à 1 étoile.

Label	Classification label	Equivalence classification Atout-France
Label Château hôtel de France Relais et château, château et hôtel collection		4 étoiles
Label Gites de France	1 épi / 1 clé / 1 cheminée	1 étoile
Clé vacances	2 épis / 2 clés / 2 cheminées	2 étoiles
Logis de France	3 épis / 3 clés / 3 cheminées ou City Break confort	3 étoiles
	4 épis / 4 clés / Logis d'exception ou City Break premium	4 étoiles
	5 épis / 5 clés ou City Break luxury	5 étoiles

Les exonérations obligatoires sont énoncées aux articles L.2333-31 et D.2333-48 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les réductions obligatoires sont énoncées à l'article D.2333-49 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- Enfants de moins de 13 ans ;
- Les fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans la station pour l'exercice de leurs fonctions;
- Les bénéficiaires de certaines aides sociales telles que prévu à l'article D.2333-48 du CGCT :
 - les personnes âgées bénéficiant d'une aide à domicile,
 - les personnes handicapées bénéficiant d'une aide à domicile et titulaires d'une carte d'invalidité,
 - les personnes en centres pour handicapés adultes,
 - les personnes en centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Les membres des familles nombreuses bénéficient sur le montant de la taxe de séjour des réductions équivalentes à celles accordées par la SNCF sur présentation de leur carte.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 53 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme

Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 2 : M. Richard LIOGER, M. William SCHUMAN.

DCM N° 14-05-22-24 : Taxe locale sur la publicité extérieure - Indexation des tarifs au 1er Janvier 2015 :

M. KOENIG, Rapporteur, expose :

La loi de modernisation de l'économie promulguée le 04 août 2008 a modifié la réglementation en matière de taxe sur la publicité. La taxe sur l'affiche (TSA), la taxe sur les véhicules publicitaires et la taxe sur l'emplacement publicitaire (TSE) ont disparu pour laisser place à compter du 1er janvier 2009, à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), codifiée aux articles L.2333-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Dans ce cadre législatif, conformément aux articles L.2333-9 et suivants du CGCT, la Ville de Metz a décidé d'appliquer la TLPE au 1er janvier 2009 en calculant son propre tarif de référence, soit 22,90 € / m² et par an, qui a évolué jusqu'au plafond légal fixé à 30 € / m² et par an pour l'année 2013, fin de la période transitoire.

A l'expiration de cette période transitoire prévue par l'article L.2333-16 du CGCT, conformément aux dispositions législatives, les tarifs maximaux et les tarifs appliqués sont relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (article L.2333-12 du CGCT).

Pour information, le taux d'indexation applicable pour les tarifs 2015 sera de + 0,7 %.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la grille des tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure en application de l'article L.2333-12 du CGCT, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **D'EXONERER** de TLPE les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou dépendant des concessions municipales d'affichage ;
- **D'INDEXER** automatiquement les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2014, dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année, en l'absence de dispositions législatives contraires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes ou

documents se rapportant à l'application desdits tarifs, au recouvrement et à la mise en œuvre de la Taxe locale sur la publicité extérieure objet de la présente délibération.

AMENDEMENT DEPOSE PAR MME FRANCOISE GROLET

Lecture par Mme Françoise GROLET de la proposition d'amendement distribué aux membres du Conseil Municipal (Annexe 1).

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE SUR LA QUESTION DE SAVOIR S'IL Y A LIEU DE STATUER SUR L'AMENDEMENT.

Voix pour : 54 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absent au moment du vote : 1 : M. William SCHUMAN.

M. le Maire redonne la parole à Mme Françoise GROLET auteur de l'amendement.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Sébastien KOENIG.

M. le Maire fait une suspension de séance.

Suspension de la séance à 22h15.

Reprises de la séance à 22h18.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Explication de vote demandée par : M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU.

Intervention de : M. le Maire.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DE L'AMENDEMENT : Rejeté à la majorité.

Voix contre : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI.

Voix pour : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 2 : Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Ne prennent pas part au vote : 9 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON.

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 2 : Mme Selima SAADI, M. William SCHUMAN.

EXAMEN DU POINT DCM N° 14-05-22-24 :

Interventions de : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 2 : Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Ne prennent pas part au vote : 9 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON.

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absents au moment du vote : 2 : Mme Selima SAADI, M. William SCHUMAN.

DCM N° 14-05-22-25 : Etat n°2 de régularisation des décisions modificatives :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

En ce qui concerne le **Budget Principal** cet état présente un total général de 8.488.571,25 € se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de 8.176.456,87 € ;
- une section de fonctionnement d'un montant de 312.114,38 €.

Pour la section d'investissement, les principaux mouvements concernent :

- l'inscription en dépense et recette d'un montant de 1.515.000 € pour l'achat, suite à préemption, et la vente à Metz Habitat Territoire d'un immeuble situé 27 rue Rabelais à Metz ;
- la réinscription en dépense et recette des crédits de paiement non réalisés en 2013 pour 461.126,40 € concernant l'AP/CP Suppression passage à niveau Patrotte ;
- des opérations d'ordre budgétaires (dépense/recette) permettant de régulariser les avances faites à la SAREMM. Ces avances concernent les travaux réalisés dans le cadre du Programme d'efficacité énergétique Piscines (5.957.651,00 €) et de la Création et rénovation de restaurants scolaires (270.000,00 €).

Pour la section de fonctionnement, les principaux mouvements en dépenses concernent des travaux pris en charges par les assurances, suite à sinistres, pour 51.391,00 €. (Remise en état des vestiaires Espaces Verts situés rue Louis le Débonnaire et réfection de l'église St Bernard).

Pour la section de fonctionnement, les principaux mouvements en recettes concernent :

- l'encaissement d'indemnités d'assurance suite à sinistres d'un montant total de 81.092,38 € ;
- l'encaissement de nouvelles recettes dans le cadre de Nuit Blanche 2013 se décomposant en 146 000 € de mécénat privé et 45 000 € de subvention accordée par la région Lorraine.

Au sein du **Budget annexe des Eaux**, le principal mouvement concerne la constatation de créance pour la récupération de la TVA auprès de Veolia pour un montant de 558.379,24 €.

Au sein du **Budget annexe du Camping**, le seul mouvement concerne la modification de chapitre en investissement afin de procéder à l'achat d'un bungalow (5.000,00 €) et de pergolas (6.000,00 €) pour le camping municipal.

Enfin pour le **Budget annexe des Zones**, le seul mouvement concerne un transfert du fonctionnement vers l'investissement afin de compléter les crédits destinés à l'avance faite à la SAREMM, dans le cadre de la ZAC du Sansonnet. L'avance s'élevant à 700.000,00 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VOTER** ledit état arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	1.976.833,97	1.976.833,97
Mouvements positifs d'ordre	6.227.651,00	6.227.651,00
Mouvements négatifs réels	-28.028,10	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-28.028,10
Totaux	8.176.456,87	8.176.456,87

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	425.192,48	312.114,38
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-85.050,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-28.028,10	
Totaux	312.114,38	312.114,38
Totaux généraux	8.488.571,25	8.488.571,25

BUDGET ANNEXE DES EAUX

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	561.634,61	558.379,24
Mouvements positifs d'ordre	558.379,24	558.379,24
Mouvements négatifs réels	-3.255,37	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		0,00
Totaux	1.116.758,48	1.116.758,48

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	
Totaux	0,00	0,00

Totaux généraux **1.116.758,48** **1.116.758,48**

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	11.000,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-11.000,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		0,00
Totaux	0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	
Totaux	0,00	0,00

Totaux généraux **0,00** **0,00**

BUDGET ANNEXE DES ZONES

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	700.000,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	460.000,00
Mouvements négatifs réels	-240.000,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		0,00
Totaux	460.000,00	460.000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	460.000,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-460.000,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	
Totaux	0,00	0,00

Totaux généraux 460.000,00 460.000,00

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION, M. Emmanuel LEBEAU.

Explication de vote demandée par : M. Jérémy ALDRIN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI.

Voix contre : 15 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a

donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.
Absent au moment du vote : 1 : M. William SCHUMAN.

DCM N° 14-05-22-26 : Garantie d'emprunt accordée à l'Œuvre sociale protestante Foyer de la jeune fille - réaménagement d'emprunts :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Par délibération le Conseil Municipal du 30 janvier 1998 a décidé d'accorder la garantie de la Ville de METZ pour 2 emprunts contractés par L'Œuvre sociale protestante Foyer de la jeune fille auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne. Ces emprunts étaient destinés à financer la création de logements sociaux attenant au Foyer de la jeune fille situé 16 rue Mozart à METZ.

L'Œuvre sociale protestante Foyer de la jeune fille a sollicité de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe à la présente délibération, initialement garantis par la Ville de METZ. Les nouvelles caractéristiques des prêts réaménagés sont indiquées dans l'annexe.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts réaménagés référencés dans le tableau annexé jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

En conséquence, au cas où l'œuvre sociale protestante Foyer de la jeune fille, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus au titre des prêts réaménagés, la Ville de METZ s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de METZ est appelée à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE REITERER** sa garantie pour le remboursement des 2 prêts réaménagés référencés en annexe, contractés par l'Œuvre sociale protestante Foyer de la jeune fille auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne, selon les nouvelles conditions, jusqu'à complet remboursement des sommes dues,
- **DE MAINTENIR** son engagement de libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt, pendant toute la durée des prêts réaménagés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à intervenir à chacun des avenants de

réaménagement qui seront passés entre la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne et l'Œuvre sociale protestante Foyer de la jeune fille, en application de la présente délibération.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 54 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Patrick THIL a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS.

Absent au moment du vote : 1 : M. William SCHUMAN.

DCM N° 14-05-22-27 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

1^{er} cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux

2°

Décisions rendues

3°

ARRETE N°51 : Mise en place d'un prêt à "Taux fixe de marché" de 6 000 000 € auprès de la Société Générale.

Date de la décision : 5 février 2014

N° acte : 7.1

4°

ARRETE N°52 : Réalisation d'un Contrat de Prêt PRU AM d'un montant de 3 000 000 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), pour le financement d'une opération de construction d'une salle de musiques actuelles (Boîte à Musique BAM).

Date de la décision : 18 février 2014

N° acte : 7.1

5°

Ligne de trésorerie interactive.

Date de la décision : 7 mars 2014

N° acte : 7.1

6°

Exercice droit de préemption.

Date de la décision : 24 avril 2014

N° acte : 2.3

2ème cas

Décisions prises par M. FONTE, Adjoint au Maire

Date de la décision : 31 mars 2014

N° d'acte : 3.3

Intervention de : /

POINT N°28 : Questions orales : Pas de question orale.

L'ordre du jour de la séance du 22 mai 2014 étant épuisé, le Président lève la séance à 22h49.

ANNEXE

ANNEXE 1 – Amendement de Mme Françoise GROLET relatif au point n°24.

P.V dressé le 28 mai 2014

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Général de la Moselle

ANNEXE 1

Amendement Mme Françoise GROLET relatif au point n°24.

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE METZ

Séance du 22 mai 2014

AMENDEMENT AU POINT N° 24
DE L'ORDRE DU JOUR

INTITULE DU POINT : Taxe locale sur la publicité extérieure – Indexation des tarifs au 1er Janvier 2015

AMENDEMENT DEPOSE PAR :

Françoise GROLET

MOTIFS DE L'AMENDEMENT :

L'activité économique, le commerce, constituent les composantes majeures du dynamisme d'une ville. La visibilité des commerces par leur affichage publicitaire est indispensable à l'attrait d'une clientèle potentielle.

Cet impératif doit être concilié avec la nécessité, pour préserver et mettre en valeur le cadre de vie urbain, de développer un affichage publicitaire raisonné.

TEXTE DE L'AMENDEMENT

Considérant les difficultés économiques croissantes du commerce messin, notamment des commerces de proximité dans tous les quartiers de la ville,

Considérant la faculté apportée au Conseil municipal, dans les limites autorisées par la loi, de proposer des exonérations et de réfections aux créateurs d'activité et de richesse,

Le Conseil Municipal décide :

- d'exonérer de TLPE les enseignes et pré-enseignes jusqu'à 12m² de superficie cumulée
- de réduire de 50 % du tarif de base les enseignes de 12m² à 20m² de superficie cumulée

Signature du demandeur

Françoise GROLET